Le 22 janvier 2021,

## FNEC-FP FO 53

Union Départementale des syndicats FORCE OUVRIERE de la Mayenne

> 10 rue du Dr. Ferron BP 1037 53010, Laval Cedex

Tél.: 02.43.53.42.26

@: fnec.fp.53@laposte.net

Les représentants FNEC-FP FO 53 au CTSD,

à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale DSDEN Cité administrative - BP 23851 53030 – LAVAL cedex 9

<u>Objet :</u> Représentativité des Organisations syndicales, GT « carte scolaire » du 27 janvier 2021

Monsieur le directeur académique,

Vous avez invité les organisations syndicales représentatives au comité technique à un groupe de travail dédié à la carte scolaire 2021, le 27 janvier prochain, dont vous précisez la composition :

1 représentant pour la FNEC-FP FO

1 représentant pour la CGT Educ'action

2 représentants pour la FSU

2 représentants pour l'Unsa éducation

Un groupe de travail, fût-il informel, est une « projection » de l'instance institutionnelle dont il est issu, et doit être, à ce titre, composé à son image.

Or, la composition prévue ne correspond pas à la représentativité des organisations syndicales au Comité Technique, conséquence du résultat des élections professionnelles de 2018, pour lesquelles les personnels ont élu démocratiquement leurs représentants.

Si cette composition de groupe de travail a déjà été pratiquée pour d'autres sujets, il nous semble que c'est la première fois qu'elle est envisagée pour un travail sur la carte scolaire.



Nous pourrions éventuellement comprendre, sans pour autant partager le choix de cette option, que, dans une recherche d'efficacité, vous réduisiez la représentation à 1 seul représentant par organisation.

En revanche, amputer arbitrairement la représentation des organisations syndicales sans respecter une projection proportionnelle de leur représentativité ne trouve aucune justification et ne saurait recueillir notre assentiment.

De plus, vous connaissez comme nous les aléas des réunions malheureusement organisées en visioconférence, avec leur lot de déconnexions intempestives, et il nous semble inconcevable qu'une organisation représentative puisse prendre le risque de ne pouvoir assister à la totalité d'une réunion de cette importance.

Par conséquent, Monsieur le directeur académique, nous vous demandons de respecter la représentativité des organisations syndicales et de revoir instamment la composition du groupe de travail prévu mercredi 27 janvier.

Soyez assuré Monsieur le directeur académique de notre parfaite considération.

Les représentants FNEC-FP FO 53 au CTSD,

Hélène Colnot, Fabien Orain

